

## **RAPPORT DU RESPONSABLE DU DOSSIER DES ASSURANCES 2017-2018**

### **MISE À JOUR DE L'ONGLET « ASSURANCES » SUR LE SITE DE LA FRUQ**

Une mise à jour au 1<sup>er</sup> juillet 2018 a été effectuée dans le diaporama : « *Vos assurances à la retraite* ». Le régime « Privilège » de la SSQ a été ajouté à la présentation. De plus, j'y ai résumé les principaux avantages de la couverture offerte par l'AQRP-La Capitale. :

- Les médicaments prescrits, non remboursés par la RAMQ sont remboursés de 85 % à 100 % selon certaines conditions ;
- La majorité des frais admissibles sont remboursés à 70 % ;
- La taxe provinciale de 9 % n'est pas ajoutée aux taux ;
- Les frais admissibles excédant 1 000 \$ par contrat au cours d'une année civile sont remboursés à 100 % ;
- La durée de la couverture d'assurance voyage est de 45 jours par voyage ;
- L'assurance annulation de voyage est de 5 000 \$.

Je peux présenter et commenter ce diaporama aux membres des associations qui en font la demande. C'est un service offert sans frais par la FRUQ.

À notre demande, la régie interne du CRAC a été modifiée afin de désigner la FRUQ unique responsable de la désignation des représentants des retraités au CIRAC. De plus, ceux-ci pourront y siéger même si l'âge de 65 ans est dépassé.

### **DEMANDES DES RETRAITÉS ET DE LEURS ASSOCIATIONS**

Au cours de la dernière année, j'ai répondu à une douzaine de demandes de retraités qui me demandaient conseil au moment où ils atteignaient l'âge de 65 ans ou au moment où ils commençaient leur retraite. À l'aide des documents préparés par la FRUQ et en tenant compte de leurs besoins, j'ai été en mesure de les conseiller et de les diriger vers le diaporama offert sur le site de la FRUQ. En novembre dernier j'ai présenté ce diaporama aux membres de l'ARRÉTS et en mai dernier j'ai effectué une présentation similaire auprès des membres de l'ARUQTR. Je suis disponible pour présenter ce document à vos membres, si vous le souhaitez. La FRUQ assume les frais associés à cette présentation.

Les retraités de l'UQ, détenteurs d'une police d'assurance maladie du groupe 3997 ont été avisés en début d'avril du renouvellement de leur police et des nouvelles primes mensuelles à compter du 1<sup>er</sup> mai 2018.

Malgré une augmentation de 20,2 % des primes, cette police demeure, pour la majorité des retraités, l'un des meilleurs choix.

Lors de cette annonce, ils ont également été informés de la création d'une nouvelle police (Perspective 3992) à trois paliers : base/intermédiaire/supérieur.



Le palier de base offre une couverture réduite par rapport à la police du groupe 3997. Les deux autres paliers offrent une assurance voyage de 90 ou 180 jours ; c'est plus que les 45 jours de la police du groupe 3997.

Par contre, pour les autres volets de la couverture, c'est généralement moins avantageux que la police du groupe 3997.

Enfin cette nouvelle police d'assurance n'offre pas un remboursement à 100 % pour les frais admissibles dépassant 1 000 \$.

Pour l'instant, La Capitale n'a fixé aucune limite de temps pour qu'un adhérent du groupe 3997 puisse migrer vers le groupe 3992.

Avant de quitter le groupe 3997 et d'adhérer au groupe 3992, nous vous suggérons de consulter votre dossier de réclamation des dernières années et de voir comment elles auraient été traitées dans le groupe 3992. Enfin, cet exercice devra tenir compte des primes actuellement en vigueur pour les deux groupes.

## **RÉUNIONS DU COMITÉ RÉSEAU DES ASSURANCES COLLECTIVES (CRAC)**

### **Assemblée du 15 décembre 2017**

En assurance vie, l'année 2016-2017 s'est terminée avec un surplus de 235 023 \$. Le surplus au 31 mai 2017 est de 295 216 \$.

En assurance-maladie, l'année 2016-2017 s'est terminée avec un déficit de 461 753 \$. Le surplus au 31 mai 2017 est de 0 \$.

### Assemblée du 11 mai 2018

Le renouvellement des polices d'assurance vie et accident est accepté. Un maintien de la prime en accident maladie et une augmentation en assurance vie sont constatés. Le tableau qui suit indique les nouvelles primes au 1<sup>er</sup> juin 2017, elles seront en vigueur jusqu'au 31 mai 2018.

Accident maladie		Prime mensuelle incluant taxes (part du retraité)	Hausse (baisse) par rapport à l'année précédente
	Individuel	79,98 \$	0 \$
	Monoparental	111,99 \$	0 \$
	Couple	159,99 \$	0 \$
	Familial	192,00 \$	0 \$
Vie		0,142 5 \$/1 000 \$ du salaire au départ	0,021 8 \$

### RÉUNIONS DU CARTEL INTERSYNDICAL SUR LES RÉGIMES DE RETRAITE ET LES ASSURANCES COLLECTIVES (CIRRAC)

J'ai assisté à une réunion de CIRRAC cette année, elle portait sur des changements à apporter à l'assurance invalidité, aucun changement ne sera apporté



**Pierre Laplante**  
Responsable du dossier des assurances